

REVUE DE PRESSE .

- Mercredi 25 janvier 2012 : La Libre Belgique

Régionaliser : « Débat politique »

- *Régionaliser ne va pas améliorer la qualité de l'enseignement », dit le Segec.*

Dans le cadre de son plan de réflexion sur l'avenir de la Wallonie, le ministre de c'est qu'elles dépendent d'un l'Enseignement supérieur à la Communauté française Jean-Claude Marcourt (PS) plaide pour une régionalisation de l'Enseignement .

Qu'en pense le Secrétaire général de l'enseignement catholique (Segec) ?

Réponse en trois points avec son directeur général, Etienne Michel.

1. La régionalisation de l'enseignement peut apparaître comme une solution. Quels problèmes pourrait-elle dès lors résoudre ? « Du point de vue de la bonne organisation des écoles, c'est une question à laquelle nous avons peine à répondre », déclare Etienne Michel. Aujourd'hui, les principaux défis à relever sont : améliorer la qualité de l'enseignement et lutter plus efficacement contre l'échec scolaire (via la remédiation et le tutorat des jeunes enseignants), rappelle-t-il. « A notre estime, les vraies réponses à ces défis supposent d'aller vers une plus grande responsabilisation des acteurs locaux (PO, directions, équipes éducatives), tout en leur reconnaissant une autonomie d'organisation accrue, affirme M. Michel. Je ne vois pas du tout ce que pourrait apporter la régionalisation de l'enseignement ».

Pour appuyer son propos, il suggère de « tirer des enseignants du fait que les écoles qui semblent se développer le mieux sont celles qui sont organisées de manière très décentralisées. Comme celles où le PO sont des communes ou des associations libres ». Alors que le ministre Marcourt défend la régionalisation en vue de mieux répondre aux besoins locaux, différents entre la Wallonie et Bruxelles, Etienne Michel rétorque : « Au sens de la gouvernance de l'enseignement, le défi local ne s'exprime pas à la dimension de la Région ». Au contraire, « ce qui fait la valeur ajoutée de la gouvernance des écoles libres, c'est qu'elles dépendent d'un PO qui est organisé beaucoup plus près du local que la Région ».

Et au niveau de l'enseignement supérieur ? « Les universités et hautes Ecoles doivent de plus en plus penser leur avenir dans un espace européen », poursuit M. Michel. Or, « la scission entre la Wallonie et Bruxelles d'une part, et l'enfermement de ces institutions dans des

bassins sous-régionaux d'autre part, illustrent une démarche très contre-intuitive par rapport à la modernité. Modernité qui suppose une plus grande mobilité des personnes dans des espaces géographiques plus grands mais aussi une plus grande spécialisation des institutions ».

2. Pourquoi l'enseignement est-il une compétence communautaire et non régionale ? « L'enseignement est une matière liée à la langue et non au territoire. L'enseignement francophone est le bien commun des francophones de Wallonie et de Bruxelles », répond Etienne Michel. D'ailleurs, pour que la Région bruxelloise puisse être pleinement compétente en matière d'enseignement, « il faudrait l'accord des Flamands...et on en est loin », pointe le directeur général du Segec .

Aujourd'hui le débat est donc « purement francophone » alors que les négociations institutionnelles, au cours desquelles une révision de la Constitution en vue de régionaliser l'enseignement aurait pu être évoquée, se sont achevées il y a peu.

Enfin, objecte Etienne Michel, « le dédoublement de l'administration actuelle de l'enseignement entre une administration bruxelloise et une administration wallonne représenterait un coût évident pour une valeur ajoutée que je n'identifie pas ».

3. Pour le directeur général du Segec, « ce débat a une signification essentiellement politique ; il renvoie aux identités politiques, fondamentalement à la manière dont les responsables politiques essaient de construire l'avenir de nos institutions ». « J'observe bien une certaine affirmation des identités régionales au sein des partis politiques, en particulier, voire principalement, au parti socialiste. Mais je souligne aussi que ce débat revient périodiquement, un peu comme le monstre du Loch Ness ».

Une réponse à la crise ?

Réactions. Pour la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet (CDH), régionaliser l'enseignement ne constitue pas une réponse à la crise : « Il y a une catastrophe sociale à Liège, des réponses à donner à l'UE, et on ferait de la régionalisation de l'enseignement une priorité ». Du côté de l'enseignement supérieur, la Fef se dit « inquiète face au plan Wacourt », tout en craignant de voir le ministre proposer de « communaliser l'enseignement » pour répondre aux besoins locaux.

- Mercredi 25 janvier 2012 : Le Soir

Inscriptions : réguler plus tôt ?

Depuis quelques années, la communauté française réglemente les inscriptions en 1^{re} secondaire. Faudrait-il en faire autant à l'entrée du fondamental ?

Après deux années de tâtonnements, le législateur francophone a opté pour un mécanisme où l'inscription est notamment déterminée par des facteurs géographiques (distance domicile/école, distance domicile/ancienne primaire, etc).

Ce mécanisme, complexe, et difficilement lisible a pour vocation d'empêcher les passe-droits, les listes d'attente établies en catimini, les inscriptions à la tête du client. Autant de travers, désormais jugulés à l'entrée du secondaire. Mais que l'on peut, en fait, observer dans certaines écoles fondamentales aussi. D'où la question : ne faudrait-il pas réguler les inscriptions au primaire également ?

Le mouvement pédagogique Changements pour l'égalité (CGé) vient de rompre le tabou. Dans un document consacré à l'échec scolaire, CGé propose que le fondamental et le 1^{er} degré du secondaire forme un « continuum pédagogique » (un tronc commun). Dans cet esprit, le mécanisme de régulation des inscriptions devrait être déplacé, dit le CGé ; il devrait agir en amont, à l'entrée du fondamental. Ainsi, une fois engagé dans ce continuum, l'élève ne risquerait plus, à l'entrée du secondaire, d'être soustrait à son cheminement scolaire et d'être envoyé dans un autre établissement.

La suggestion de CGé est formulée dans un cadre précis – la réforme du parcours et l'organisation du fameux continuum. En attendant, l'association ouvre le débat sur les inscriptions au fondamental, en posant, implicitement, qu'il est nécessaire de les réguler. Un propos isolé, Non. CGé a fait bâiller une porte. Certains acteurs n'hésitent pas à la pousser. On lira ci-dessous que l'idée est partagée ; certains estiment que les arguments fondant le décret organisant les inscriptions au secondaire valent aussi pour l'amont – équité des élèves, accueil de tous, transparence, refus des listes d'attente, etc.

Du côté politique on se montre nettement pusillanime.

On devine pourquoi. Le décret au secondaire a connu de nombreux ratés qui ont rendu impopulaire l'idée même de fixer des règles dans le processus des inscriptions. Le mécanisme a ses partisans. Mais l'opinion » est globalement contre.

En attendant, et même s'ils n'en font pas état, des cabinets politiques estiment « inévitable » de réguler les inscriptions au primaire, surtout à Bruxelles. Les places manquent. D'où imposer des règles pour que la rareté des places conduise aux travers évoqués plus haut.

Une bonne idée ? Le tabou vient de sauter ; qu'on le veuille ou non, le débat est désormais ouvert.

Le « système » mis en place à Bruxelles.

La procédure, qui concerne la première maternelle et la première primaire, consiste en la centralisation des inscriptions par le pouvoir organisateur (la commune) à travers la mise en place d'un numéro unique que doivent former les parents pour inscrire leur enfant dans l'une des écoles de la Ville.

Cette mesure poursuit deux objectifs : soulager les secrétariats des écoles et assurer davantage de transparence dans la procédure d'inscription. La Ville a décidé d'accorder des priorités (frères/sœurs...).